

Célébrer les engagements, se préparer à les concrétiser : La présidente de la CME Camilla Croso expose ses réflexions au sujet du Sommet des Nations Unies sur le développement durable et des prochaines étapes qui attendent les défenseurs de l'éducation.

Avec l'adoption, le 25 septembre 2015, par 193 Etats membres, de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le Sommet de l'ONU sur le développement durable représente un moment historique. L'agenda rassemble des perspectives favorisant la durabilité sociale, économique et environnementale, et destinées « à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030 ; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre ; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles ».

Après un long processus de négociations et de consultations intensives et approfondies, sous la direction des Etats membres mais avec la participation d'un large éventail d'acteurs, l'agenda adopté est le fruit du multilatéralisme et du dialogue entre les acteurs et les secteurs, auquel la société civile a activement contribué et dans lequel elle a joué un rôle essentiel. Ambitieux dans son ampleur et sa profondeur, l'agenda comprend 17 objectifs et 169 cibles. Son contenu et le processus de négociation indiquent clairement que les droits de l'homme sont interdépendants et indivisibles, et que le dialogue et l'action intersectoriels qui ont marqué son adoption doivent se poursuivre à l'avenir, à tous les échelons.

La participation sans précédent de la société civile et d'autres parties prenantes tout au long du processus s'est reflétée jusque dans le Sommet proprement dit. Nous espérons tous collectivement que cette culture politique se maintiendra et s'améliorera, garantissant une participation étendue, diverse et représentative dans les mécanismes de redevabilité et de suivi qui accompagneront la mise en œuvre de l'agenda au niveau international, régional et national.

La communauté éducative a moult raisons de se réjouir. Au début des discussions sur l'agenda de l'après-2015 il y a trois ans, on était loin d'être sûr que l'éducation constituerait un objectif autonome, et même quand cela a commencé à être envisagé, nous ne le tenions pas pour acquis. De plus, les premières contributions au discours sur l'éducation dans le cadre de l'agenda étaient très restrictives, axées sur un ensemble de cibles « lire-écrire-compter » qui ne devaient pas excéder le nombre de quatre. Comme l'histoire l'a prouvé, nous sommes bien loin de cette position. Il reste toujours des points à améliorer, mais l'Objectif 4 avec ses 7 cibles et ses 3 moyens de mise en œuvre reflète une vision élargie de l'éducation, ancrée dans la perspective des droits humains. La communauté éducative doit aussi adopter le 4 novembre 2015 le Cadre d'action Education 2030 qui énonce les principes sur lesquels repose l'Objectif 4, développe le texte de l'objectif et des cibles, et propose des stratégies pour leur mise en œuvre. Le cadre contiendra également une section sur le financement de l'éducation, un aspect fondamental qui n'a pas été traité par l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Pendant tout le Sommet, le droit à l'éducation a été évoqué à maintes reprises dans les interventions des Etats membres, preuve de la reconnaissance accrue de sa qualité de droit humain en-soi, mais aussi de sa fonction de moteur pour tous les autres droits. L'éducation est présente dans plusieurs autres cibles de l'agenda, de la même façon que l'Objectif 4 évoque d'autres éléments développés par ailleurs. Nous savons et nous devons toujours garder à l'esprit, par exemple, que l'élimination de la pauvreté et des inégalités, la promotion de la santé et du bien-être, de l'égalité entre les sexes, de la paix et la justice, de conditions de travail décentes et de la protection de l'environnement sont tous inextricablement liés au respect, à la protection et à la réalisation du droit à l'éducation.

Une dimension importante de l'agenda adopté concerne son universalité. Autrement dit, et cela a souvent été rappelé pendant le Sommet, le monde doit dépasser les aspects géopolitiques spécifiques et les relations de pouvoir qui divisent la planète entre le « Nord » et le « Sud ». Le temps est venu de dépasser formellement une telle vision, considérée par beaucoup comme anachronique. Toutes les nations, quelles qu'elles soient, souffrent de discriminations, d'inégalités et d'injustices structurelles qui doivent être combattues pour garantir une vie digne à la population.

Depuis trois ans, les membres de la CME et leurs partenaires et sympathisants de la société civile ont travaillé inlassablement au niveau national, régional et mondial pour défendre cette vision élargie de l'éducation. A ce stade du processus, nous pouvons à juste titre célébrer les accomplissements du mouvement, tout en nous préparant pour ce qui nous attend.

Le principal défi désormais concerne évidemment la mise en œuvre des objectifs, dont il faut se souvenir qu'ils reflètent un ensemble de traités et d'obligations liés aux droits de l'homme qui ont valeur contraignante, et auxquels les Etats membres ont souscrit. La mise en œuvre se déroulera à l'échelon national, mais une action durable et cohérente doit être menée à tous les niveaux. Les citoyens, et particulièrement les groupes les plus marginalisés, doivent s'appropriier les objectifs, recevoir des informations et participer aux décisions politiques. Dans le même ordre d'idée, il convient de mettre en place des plans, des ressources financières et des mécanismes de responsabilisation afin de concrétiser progressivement les promesses et de résoudre de manière appropriée et rapide tous les problèmes qui pourront se poser.

Mais, peut-être plus important encore, nous devons lutter sans relâche contre les causes profondes des injustices, des inégalités, des discriminations et des conflits, en nous attaquant aux relations de pouvoir historiques et aux intérêts particuliers qui vont à l'encontre de la réalisation des droits humains. L'accumulation et la concentration du pouvoir et du profit, par exemple, favorisent largement le maintien du statu quo que nous sommes nombreux à vouloir faire bouger.

Comme l'a souligné le secrétaire général d'Amnesty International Salil Shetty dans son allocution pendant la cérémonie d'ouverture, la cohérence et la remise en cause des structures seront essentielles pour la mise en œuvre : « Vous ne pouvez pas affirmer soutenir le développement durable, tout en rechignant à réduire la consommation des riches ou à favoriser le transfert de technologies. Prôner les droits humains, tout en instaurant la surveillance de masse. Donner des leçons en matière de paix, tout en faisant partie des plus grands producteurs d'armes de la planète. Vous ne pouvez pas autoriser vos entreprises à profiter des niches financières et fiscales, tout en vitupérant contre la corruption. Vous ne pouvez pas adopter les Objectifs de développement

durable au nom du développement et, parallèlement, attaquer et arrêter des manifestants et des dissidents pacifiques. »

Nous quittons le Sommet avec un sentiment d'accomplissement, accompagné d'une conscience claire de l'ampleur des défis qui nous attendent. Nous aurons besoin de réfléchir collectivement, de dialoguer et d'agir transversalement en permanence, afin de provoquer les changements nécessaires pour un monde meilleur, centré sur une éthique de protection mutuelle et de la planète.